



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 26.02.24
Et publication ou notification
Du 26.02.24
Le Maire

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 21

N°DEL 2024_02_014_9

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15 février 2024

Objet : DECISIONS DU MAIRE

Décisions du maire

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE

Gabrielle DALMAS
Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Matthieu TAROT
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Stéphanie MECHIN donne procuration à Matthieu TAROT
Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Chloé DE BROUWER donne procuration à Bernard JOBERT
Julie HIVERT donne procuration à Linda TRIBET
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Pierre MONETON
Chantal MALFAIT
Adama LACLAVERIE
Michaël REBOTIER
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :

Linda TRIBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et 23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, autorisant le transfert de la totalité des compétences prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2020_04_28_1 du 8 juin 2020 portant modification des attributions générales au Maire,

Considérant qu'en vertu de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et que Monsieur le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal,

Article 1 : Monsieur le Maire présente chacune des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

2024_001	10/01/2024	Décision portant sur l'organisation du Festival des Anches d'Azur
2024_002	10/01/2024	Décision portant signature de l'acte d'engagement du marché n° 2023*09, intitulé "Relance - Rénovation et extension de l'éclairage public sur le chemin de Provence - Phase 1", avec le groupement EGTP SAS (mandataire) et SAS DALL'ERTA (cotraitant)
2024_003	10/01/2024	Décision portant signature d'une convention d'occupation temporaire avec la mission locale du Golfe de SAINT TROPEZ du 1 ^{er} février 2024 au 31 mars 2024
2024_004	17/01/2024	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre onéreux du lot n°1 du Cabinet médical au profit de Madame Emmanuelle MARTINEZ - psychologue
2024_005	17/01/2024	Décision portant déclaration sans suite de la consultation n° 2023*08, intitulé "Service de restauration du CCAS de La Croix Valmer" adressée aux différents soumissionnaires
2024_006	17/01/2024	Décision portant signature d'un avenant n°4 au bail de terrain nu - Parking DEGNIROL
2024_007	18/01/2024	Contrat de maintenance « Sérénité » avec la société Lumiplan pour l'écran d'information led TFT 55" 4G TOTEM SF
2024_008	18/01/2024	Décision portant signature d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux – studio les genêts – Madame Noele MAGNAN
2024_009	24/01/2024	Décision portant désignation de la SELARL ITEM Avocats pour représenter la collectivité dans l'affaire TA TOULON N°2303767-1 Affaire Association Vivre dans la Presqu'île de Saint Tropez
2024_010	24/01/2024	Décision portant désignation de Maître Camille WAUTIER, avocat au Barreau de Bourges, pour représenter la collectivité dans l'affaire TA TOULON N°2304122-2 Affaire ASA BARBIGOUA et autres
2024_011	24/01/2024	Décision portant désignation de Maître Camille WAUTIER, avocat au Barreau de Bourges, pour représenter la collectivité dans l'affaire TA TOULON N°2304166-2 Affaire ASA BARBIGOUA et autres
2024_012	25/01/2024	Décision portant signature d'une convention précaire d'occupation précaire et révocable Partie de la parcelle AB3 – ZA Du Gourbenet Monsieur HERIN MONCHENY

2024_013	31/01/2024	Décision portant signature d'un contrat de service pour adduction fibre optique à la salle polyvalente de Cap Novéa avec SFR BUSINESS
2024_014	1 ^{er} /02/2024	Décision portant signature d'un avenant n°1 à la convention d'occupation à titre onéreux du lot n°1 du cabinet médical au profit de Madame Emmanuelle MARTINEZ – psychologue
2024_015	02/02/2024	Décision portant signature du contrat avec la société DES en vue de l'entretien du déshydrateur
2024_016	05/02/2024	Décision portant signature d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux résidence GRAND CAP pour la mission locale
2024_017	06/02/2024	Décision portant signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gracieux – villa Antoine – avec Monsieur Guillaume GIRAUD
2024_018	06/02/2024	Décision portant signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gracieux – villa Antoine – avec Madame Roxane CACACE RIBARIC
2024_019	07/02/2024	Décision portant désignation de la SELARL ITEM Avocats pour représenter la collectivité dans l'affaire TA TOULON N°2400037 Affaire Monsieur GERSTGRASSER Franz
2024_020	08/02/2024	Décision portant signature d'un protocole d'accord avec le comité social économique central Air France dans le cadre du Festival des Anches d'Azur, du 27 juin 2024 au 1er juillet 2024
2024_021	08/02/2024	Décision portant sur la création de la régie recette Office de tourisme 41304 à compter du 1er mars 2024 - Budget Office de tourisme 41305
2024_022	14/02/2024	Décision portant signature du contrat avec la société EUROFINs en vue des prélèvements en cuisine
2024_023	14/02/2024	Décision portant signature de l'acte d'engagement du marché 2023*10, intitulé « Réaménagement du parking existant et de sa contre-allée Boulevard Maréchal Juin à la Croix Valmer », avec la Société EUROVIA PACA

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, prend acte de la délibération présentée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



La Secrétaire de séance Le Maire

L. Deribat

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

26 FEV. 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 26/02/2024

Application agréée E-legalite.com